# Dém Act

## Notice d'information – Version 2.10

La présente notice a pour objet d'expliciter les principales fonctionnalités intégrées dans la nouvelle version de Dém'Act.

#### I. Mise à jour de la banque d'actes :

#### **∠** Création de trois actes :

#### - <u>Acte n°81</u> :

Un modèle d'acte vierge non transmissible de la commission permanente : la création de ce modèle d'acte vierge non transmissible pour les délibérations de la commission permanente répond au besoin remonté par les ACL et EPLE. Il est identique à celui prévu pour certaines délibérations du conseil d'administration.

\*\*\*\*\*\*

#### - <u>Actes n° 82 + n°83</u> :

Dans la banque d'actes, il était prévu que le compte financier et l'affectation du résultat fassent l'objet d'un modèle d'acte non transmissible du CA.

Suite à l'analyse partagée de la DGFIP et du bureau de la règlementation comptable et du conseil aux EPLE (DAF A3) du ministère, ces actes ne sont pas considérés comme des actes budgétaires mais comme des actes financiers. Ainsi, ils ne sont pas soumis aux règles de transmission qui s'appliquent au budget et aux DBM pour vote.

« Les délibérations relatives à l'arrêt du compte financier et à l'affectation du résultat ne constituent pas des actes budgétaires relevant de l'article L. 421-11 qui fixe les modalités spécifiques de transmission du budget et des décisions budgétaires modificatives. Ces délibérations ne sont donc pas soumises à l'obligation de transmission prévue aux articles susvisés mais sont exécutoires de plein droit dès publication.».

Désormais, le caractère de ces deux modèles, les n°63 « Compte financier - affectation du résultat » et n°64 « Compte financier » typés « actes transmissible du conseil d'administration », est modifié. Ils sont déclarés obsolètes et sont remplacés par deux nouveaux modèles de type « non transmissible du conseil d'administration», les n°82 et 83 :

- acte n° 82 : acte non transmissible du conseil d'administration ayant pour objet le « Compte financier - affectation du résultat » ;

- acte n° 83 : acte non transmissible du conseil d'administration ayant pour objet le « Compte financier ».

#### **II. Evolutions intégrées :**

#### 1. Limitation du nombre de caractères dans le champ délibération

Désormais lors de l'élaboration d'un acte, le nombre de caractères autorisés dans le champ de délibération des modèles d'acte qui en disposent s'élève désormais à 2 000 caractères par défaut. Ce dernier point devient désormais paramétrable (valeur définie par défaut à 2000 caractères)

# 2. <u>Consultation des actes non transmissibles par les autorités de contrôle de légalité</u> en académie (EN) [signalement 165 205]

Les ACL EN peuvent désormais consulter, pour information, l'ensemble des actes NTR et avis. Dans le tableau de bord des ACL EN, le menu « Avis transmis pour information », qui regroupait jusqu'ici les avis transmis pour information à l'ACL EN, est modifié en « Transmis pour information » et scindé en deux sous-menus :



Tous les actes non transmissibles (actes de fonctionnement, actes financiers et actes éducatifs) sont désormais consultables, après signature, dans le sous-menu « Actes non transmissibles ». Les avis transmis pour information à l'ACL EN seront consultables dans le sous-menu « Avis ».

Ces actes non transmissibles, étant systématiquement transmis pour information aux ACL EN, pourront faire l'objet d'un paramétrage spécifique (choix par type d'actes : action éducatrice, fonctionnement, budgétaires).

### 3. Chronologie des actes en arrivée pour instruction [signalement 152 396]

Cette évolution regroupe trois nouvelles fonctionnalités que sont les suivantes :

a) rajout d'un critère de recherche sur le délai légal d'instruction restant ;

b) permettre aux ACL de gérer l'affichage de leur tableau de bord : désormais deux modes d'affichage du tableau de bord sont possibles : le premier, déjà existant, liste les EPLE :



Tableau de bord ACL - Actes en arrivée pour instruction – Liste des EPLE – Affichage par défaut

Le second permet de voir directement l'ensemble des actes quel que soit l'EPLE émetteur. Ainsi, les ACL EN et ACL CT ont la possibilité de modifier le mode d'affichage de leur tableau de bord respectif pour ne plus passer par l'écran de sélection d'un EPLE. Cela permet l'affichage des actes sans sélection d'un EPLE. Cette option est disponible pour tous les menus associés à un statut donné, avis compris :

ministère éducation nationale	Dématérialisation	des actes des EPLE	<u>Se déconnecter</u> - <u>Vade Mecum</u> Bienvenue i <b>a</b> 1 Valideur <b>DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE</b> L'A UAI 0119 Sélection par EP							
Recherche d'un acte										
Tableau de bord										
<ul> <li>En arrivée pour instruction (2)</li> </ul>	Acte	s en arrivee pour instruction (2	actes	Aide						
En cours d'instruction (0)									Page : 1	
A valider	Émetteur 🛊	Objet de l'acte 💠	<u>N</u> °enr. ¢	Décision	Date de transmission 🔶	Délai 🕈	EPLE +	Suivi	PDF	
▶ validés (0)	CA	Autorisation de recrutement des personnels de droit privé	37	Accepté	20/08/2016	15 🔯	0660010C		P	
<ul> <li>refuses (0)</li> <li>demande de rectification (0)</li> </ul>	CA	Règlement intérieur (avec ou sans modification)	12	Accepté	08/04/2016	15 🔯	0300021K		Þ	
règlement conjoint (0)									Page : 1	
<ul> <li>En attente de rectification</li> <li>(0)</li> </ul>										
1 mois (0)										
2 mois (0)										
3 mois (0)										
Règlement conjoint (0)										
<ul> <li>Acte rectificatif (2)</li> </ul>		MENJVA CU	STOM - Créo	dits et Mentions I	égales - v2.9.3					

Tableau de bord ACL - Actes en arrivée pour instruction d'un EPLE – Affichage sans sélection EPLE

c) possibilité de paramétrer le nombre de résultats proposés par le moteur de recherche. Ce paramétrage est global pour l'ensemble de l'académie et est réalisable uniquement par le correspondant technique.

# 4. Actes en demande de rectification [signalement 161 261]

Désormais, un rédacteur ACL pourra demander la réinstruction d'un acte rectificatif, et ce traitement de réinstruction pourra être effectué de manière unitaire ou par lot. Cette dernière possibilité est également valable pour les profils « valideur » ACL.

Si de nouvelles pièces jointes ont été ajoutées par l'EPLE à l'acte rectificatif, elles seront mises en évidence pour les instructeurs de l'ACL à l'aide d'un pictogramme.

# 5. <u>Généralisation du dépôt de trois pièces jointes lors de l'instruction de l'acte</u> [signalement 144 533]

Désormais, il est possible de déposer plusieurs pièces jointes lors des décisions d'instruction. L'instructeur ACL peut joindre, au plus, trois pièces à son instruction quelle que soit la nature de l'acte instruit (acte d'action éducatrice, acte de fonctionnement, acte budgétaire et financier), et quelle que soit la décision d'instruction.

Si l'instructeur a ajouté plus de trois documents, le contrôle effectué au moment de l'enregistrement de l'instruction est en erreur. Le message d'erreur, affiché en haut du formulaire de l'acte, est : « Seules trois pièces au plus peuvent être jointes à l'instruction. »

Aucun contrôle n'est effectué sur le format des pièces jointes à l'instruction d'un acte. En revanche, la taille de chaque pièce ne peut pas excéder 5 Mo.

Les pièces jointes ajoutées par l'utilisateur EPLE lors de la réponse à une demande de rectification de l'acte sont complétées d'un nouveau pictogramme afin de pouvoir distinguer ces documents des pièces jointes à la version initiale de l'acte.

Lorsque l'utilisateur EPLE traite un acte en attente de rectification, le pictogramme est affiché à côté de chaque nouvelle pièce ajoutée dans le bloc « Pièces jointes », afin de pouvoir distinguer ces nouveaux documents des pièces ajoutées dans la version initiale de l'acte.

Le pictogramme affiché à côté de chaque nouvelle pièce ajoutée par l'EPLE dans l'acte rectificatif est visible tant que l'instruction de l'acte rectificatif n'est pas validée

# 6. <u>Ajout du nom de la commune dans le libellé de l'établissement [signalement 142 000]</u>

Dans le tableau de bord des autorités de contrôle ACL EN et ACL CT, qui affiche la liste des EPLE, le libellé de la commune d'implantation de chaque EPLE présent dans la liste est précisé après le libellé court de cet EPLE sous la forme suivante :

Recherche d'un acte Tableau de bord En arrivée pour instruction (8) En cours d'instruction (5)	≌ Actes e	n arrivée pour instruction - Liste des EPLE Alde	Page : 1
▶À valider	Numéro UAI +	Libellé court - Commune 🕈	Nombre d'actes +
▶ validés (0)	0340042L	LYCEE POLYVALENT JEAN MERMOZ - MONTPELLIER CEDEX 2	6
▶ refusés (0)	0340043M	LP LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE - MONTPELLIER CEDEX 2	2
<ul> <li>demande de rectification (0)</li> <li>règlement conjoint (0)</li> </ul>			Page : <b>1</b>

# 7. <u>Contrôle de cohérence entre la date de réunion et la date de convocation</u> [signalement 100 198]

Afin de limiter le risque d'erreur, un contrôle de cohérence a été mis en place afin de vérifier l'adéquation entre la date de convocation et la date de réunion.

Si la date de réunion est avant la date de convocation alors un message bloquant indiquera : « La date de convocation doit être antérieure à la date de réunion ».

# 8. <u>Contrôle de cohérence sur le nombre des résultats du vote en séance [signalement 152 259]</u>

Dans ce même souci de réduction du risque d'erreur de saisie, un contrôle de cohérence sur la saisie des résultats du vote organisé en séance a été mis en place. Ainsi, à la signature des actes du CA ou de la CP, le contrôle des résultats du vote est bloquant.

Si aucun champ du vote n'est valorisé (tous les champs sont à zéro) alors l'application affiche en haut du formulaire de l'acte, le message d'erreur suivant : « La saisie des résultats du vote est obligatoire. ». Dans ce cas, l'acte n'est pas signé.

# 9. Menu "exécutoire sans délai ou délai écoulé" [signalement 144 510]

Cette évolution consiste à scinder le menu "Exécutoires sans délai ou délai expiré" en deux sous menus pour les distinguer plus aisément.

A titre d'illustration, les « actes exécutoires avec délai écoulé » sont consultables sous le sous-menu « Actes exécutoires avec délai écoulé » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé».

	Dématérialisation de	Act ss actes des EPLE				Valideur CONS	EIL RE	Se déconne Bienvenue Va GIONAL DU LANG	ecter - Vade lideur ACL SUEDOC Ro U/ Sélection p.	Mecum - PV CTCRLR-15 OUSSILLON AI 034004XN ar EPLE 🖉
Recherche d'un acte										
Tableau de bord										
<ul> <li>En arrivée pour instruction (4)</li> <li>En cours d'instruction (1)</li> <li>À valider</li> </ul>	► Actes	s exécutoires a PROFESSIONNE	vec délai éc EL GASTON I	oulé (1 a DARBOU	icte) X - 309	08 NIMES CE	DEX	C 2 Alde		
refusés (0)				Data			Ohe	to show the second		Page : 1
demande de rectification (0)	Émetteur •	Objet de l'acte o		d'exécution +	N°enr. •	Date de transmission 🗸	EN	instruction à finaliser ¢	Sulvi	PDF
<ul> <li>règlement conjoint (0)</li> <li>En attente de rectification</li> </ul>	CA	Budget initial 2016 Budget annexe		26/02/2016	20	11/02/2016		2		R
(5)										Page : 1
<ul> <li>1 mois (3)</li> <li>2 mois (0)</li> </ul>										
3 mois (1)										
Réglement conjoint (0)										
Acte rectificatif (0)										
Classés sans suite (0)			MENJVA CUSTOM	<ul> <li>Crédits et Mention</li> </ul>	is légales - v2.	9.3				
► Validés (1)										
<ul> <li>Exécutoires sans délai ou délai écoulé (2)</li> </ul>										
<ul> <li>Actes exécutoires sans délai (1)</li> </ul>										
Actes exécutoires avec délai écoulé(1)										
<ul> <li>Transmis pour information (2)</li> </ul>										
Actes non transmissibles(1)										
Avis (1)										
Rectification non effectuée										

Tableau de bord ACL - Actes exécutoires avec délai écoulé d'un EPLE

« Les actes exécutoires avec délai écoulé » signés d'un EPLE sont consultables dans le sous-menu « Actes exécutoires avec délai écoulé » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé » du tableau de bord l'EPLE et du tableau de bord de l'ACL.

ministare éducation nation le	Dém'Act Dematérialisation des actes des EPLE		<u>Se déconnecter</u> - <u>Vade Mecum</u> - <u>PV</u> Bienvenue Valideur ACLCTCRLR-15 Valideur CONSEIL REGIONAL DU LANGUEDOC ROUSSILLON UAI 034004XN Sélection par EPLE Ø
Recherche d'un acte			
Tableau de bord			
<ul> <li>En arrivée pour instruction (4)</li> </ul>	Actes exécut	toires avec délai écoulé - Liste des EPL	E Aide
En cours d'instruction (1)			Page : 1
À valider	Numéro UAI   Libe	ellé court - Commune +	Nombre d'actes +
validés (0)	0300057Z LYC	EE PROFESSIONNEL GASTON DARBOUX - NIMES CEDEX	1
refuses (0)	0340119V COL	LEGE FERDINAND FABRE - BEDARIEUX	1
<ul> <li>règlement conjoint (0)</li> </ul>	0341826A COL	LEGE FRANCOIS MITTERRAND - CLAPIERS	1
<ul> <li>En attente de rectification (5)</li> <li>1 mois (3)</li> <li>2 mois (0)</li> <li>3 mois (1)</li> <li>Réglement conjoint (0)</li> <li>Acte rectificatif (0)</li> <li>Classés sans suite (0)</li> <li>Validés (1)</li> <li>Exxécutoires sans délai ou délai écoulé (2)</li> <li>Actes exécutoires sans délai écoulé (1)</li> <li>Actes exécutoires sans délai écoulé(1)</li> <li>Transmis pour information (2)</li> <li>Actes nor transmissibles(1)</li> <li>Axis (1)</li> <li>Rectification non effectuée</li> </ul>		MENJVA CUSTOM - <u>Crésits et Mentions légales</u> - v2.9.3	Page : 1

Tableau de bord ACL – Actes exécutoires avec délai écoulé – Liste des EPLE

« Les actes exécutoires sans délai » signés d'un EPLE sont consultables dans le sous-menu « Actes exécutoires sans délai » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé » du tableau de bord de l'EPLE et du tableau de bord de l'ACL.

DémíAct Dematérialisation des actes des EPLE					<u>Se déconnecter</u> - <u>Vade Mecum</u> - <u>PV</u> Bienvenue <b>Arago CE</b> Valideur Chef d'établissement <b>LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS ARAGO</b> UAI 0660010C							
Acte	es execu	toires	s sans de								Page : 1	
Émetteur +	<u>N</u> *séance +	<u>N</u> °enr. •	Date d'exécution +	Objet de l'acte +	Date de transmission +	Obs EN	Obs CT	Obs PF	Instruction à finaliser +	Suivi	PDF	
CE		36	20/08/2016	Contrats et conventions à incidence financière	20/08/2016				2		æ	
				MENIVA CUSTOM - <u>Crédits et M</u>	đentions légales – v2 !	9.3					Page : 1	
	Dématenalisatio ► Acte Émetteur • CE	Dém'Act Dematerialisation des actes des EPI ▲ Actes exécu Émetteur • M*séance • CE -	DémAct Dematérialisation des actes des EPLE ▲ Actes exécutoires Émetteur • Miséance • Mienr. • CE - 36	Emetteur • N.*séance • N.*enr. • Date d'exécution • CE - 36 20/08/2016	Image: Sector de actes des EPLE         Image: Sector de actes de actes des EPLE         Image: Sector de actes de	Check de a cles de s cles	Characteristic         Characteristeristic         C	Contracted excellence         Contracted excellence         Marcine excellence         Contracted excellence         Contracte exclution excellence         Contracte exclution excellence         Contracte exclution exclution         Contracte exclution exclution exclution         Contracte exclution ex	Contraste et conventions à incidence         MENUVA CUSTOM - Crédite et Mentions Medales - v293	Emergencies       Environmentation of the experimentation of the experimen	Exercise Control       Date       Object de l'acte       Object de l	

Tableau de bord EPLE - Actes exécutoires sans délai

Par ailleurs, au sein de chacun des menus, une nouvelle colonne contenant un pictogramme permet de mettre en évidence les actes n'ayant pas encore fait l'objet d'une instruction par l'ACL. Cette colonne est triable et permet de mettre en tête de liste tous les actes non instruits.

# 10. <u>Acte exécutoire sans délai ou exécutoire : ajout d'un pictogramme [signalement</u> <u>132 971]</u>

Lorsqu'un acte exécutoire sans délai ou exécutoire avec délai écoulé n'a pas fait l'objet d'une instruction par

l'ACL, le pictogramme est affiché dans la colonne « Instruction à finaliser » du tableau de bord l'EPLE et du tableau de bord de l'ACL.

Cette colonne peut être triée afin de permettre à l'ACL de visualiser plus aisément les actes dont l'instruction n'est pas finalisée.

### 11. Recherche des actes par modèles [signalement 151 006]

Pour améliorer la recherche de modèles d'acte, l'émetteur de l'acte est désormais précisé afin de différencier les actes issus de la commission permanente et ceux du conseil d'administration.

## 12. Affichage de la version en cours [signalement 107 344]

Le numéro de version de l'application figure dans le pied de page de l'application.

# 13. <u>Message d'erreur lors de l'indisponibilité de la plateforme de signature</u> [signalement 152 249]

Les problèmes liés à la plateforme de signature électronique sont désormais gérés par des messages d'erreur adaptés au contexte. Pour rappel, la plateforme de signature n'est pas propre à Dém'Act. Elle est prévue pour plusieurs applications.

A titre d'exemple, lors de la phase de signature ou de validation de la signature d'un acte, si la plateforme de signature électronique est disponible mais que l'appel à l'un de ses webservices renvoie une erreur, la signature de l'acte échoue.

Dans ce cas, le message, « Une erreur est survenue lors de la signature de l'acte. Veuillez réessayer de le signer. Si le problème persiste, veuillez contacter les correspondants techniques de votre académie. », est affiché pour en informer l'utilisateur EPLE.

L'acte reste à l'état « A signer ».

### 14. Problème ordre des thèmes [signalement 148 303]

Un ordre d'affichage des thèmes dans les espaces collaboratifs a été mis en place. Ainsi, dans ces espaces, les thèmes sont triés par ordre alphabétique.

### 15. Gestion des séances et dépôt des PV [signalements 87 365 - 0144 952 - 0165178]

Dans la gestion des séances on retrouvait jusqu'à présent l'ensemble des séances créées par l'établissement. Avec cette mise à jour, les séances de l'année n-2 et antérieures dont l'ensemble des actes rattachés sont dans un statut final ne seront plus affichées dans la gestion des séances.

La fonctionnalité de dépôt de PV est désormais aussi accessible via l'écran de gestion des séances. L'écran de gestion des séances permet maintenant de voir si un PV a été déposé pour la séance concernée. Il permet également d'ajouter le PV directement sur la séance souhaité.

Recherche d'un acte	te Gestion des séances Alde										
Actes en élaboration	<u>N</u> °séance ¢	Année scolaire ¢	Type ¢	Séance extraordinaire ÷	Date réunion *	Date convocation \$	Nombre de présents \$	A reconvoquer ¢	Validée ÷	Urgente ÷	PV déposé
Préparation	27	2016-2017	CA	Oui	24/01/2017	20/01/2017	29	Non	Oui	Non	Oui
<ul> <li>En cours de rédaction (30)</li> <li>Appropriation rédaction (17)</li> </ul>	29	2016-2017	CP	-	24/01/2017	23/01/2017	28	Non	Oui	-	0
Finalisation CA/CP (58)	28	2016-2017	CA	Oui	23/01/2017	18/01/2017	30	Non	Oui	Oui	٥
►À signer (27)	26	2016-2017	CP	Non	13/01/2017	13/01/2017	28	Non	Oui	Non	0
A transmettre (16)	25	2016-2017	CA	Non	13/01/2017	13/01/2017	30	Non	Oui	Non	0

Tableau de bord EPLE - Nouvelle Gestion des séances

Les séances intègrent maintenant la notion d'urgence et de séances extraordinaire sous la forme d'une case à cocher.

# ■ Création d'une nouvelle séance Aide

<u>N°</u> de séance :	
Type :	Conseil d'administration Y
Séance extraordinaire:	
Date de réunion :	
Date de convocation :	
Nombre de membres :	30
Quorum :	16
Nombre de présents :	
Caractère d'urgence :	

Création d'une nouvelle séance

# 16. Bordereaux d'instruction [signalement 156 774]

L'objet des actes a été ajouté dans les bordereaux d'instruction.

# 17. <u>Ajout de la possibilité d'imprimer en « pdf » le suivi d'un acte [signalement</u> 0156774]

Afin de permettre la possibilité d'afficher les dates importantes relatives aux actes, il est maintenant possible d'éditer au format « pdf » le suivi d'un acte. Pour cela, il faut aller dans le suivi puis cliquer sur le lien "Editer au format PDF".

Recherche d'un acte Tableau de bord En arrivée pour instruction (2) En cours d'instruction	Suivi de l'a modificative	cte : Décisi soumise au	on budgé i vote	étaire	!	Editer au format PDF
(13)	Émetteur :	CA				
A valider	Thème :	Budgétaire e	t financier			
refusés (0)		Acto transmi	ssible			
<ul> <li>demande de rectification</li> <li>(0)</li> </ul>	Nom de l'établissement	: LYCEE POL	YVALENT JACQUE	S RUFFIE		
règlement conjoint (0)	Numéro de l'acte :	39				
<ul> <li>En attente de rectification (10)</li> </ul>	Année scolaire :	2015-2016				
1 mois (0)		Accusé de ré	eception de l'autorité	é académic	que	
2 mois (2)	Date de signature :	02/09/2016				
Règlement conjoint (25)	Date de transmission :	02/09/2016				
Acte rectificatif (0)	Date de réception EN :	02/09/2016				
Classés sans suite (0)						
Validés (7)	Action	Date	Acteur	Entité	Document	
Exécutoires sans délai ou délai écoulé (33)	Création	2 sept. 2016 16:16:02	Perre Rouquairol	EPLE		
Actes exécutoires sans	Signature avec accord CE	2 sept. 2016 16:16:32	Pierre Rouquairol	EPLE	$\succ$	
délai (0)	Transmission	2 sept. 2016 16:16:45	Pierre Rouquairol	EPLE		
<ul> <li>Actes exécutoires avec délai écoulé (33)</li> </ul>	Réception ACL EN	2 sept. 2016 16:16:45		ACL EN		
<ul> <li>Transmis pour information (14)</li> </ul>	Démarrage de l'instruction	14 oct. 2016 14:33:06	Aime Lopes	ACL EN		